

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

15 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6 au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n° 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 22 janvier 1845.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SÉANCE DU 20 JANVIER.

On attendait avec quelque impatience la discussion de l'adresse à la chambre des députés. Cela se conçoit : des débats qu'elle soulève sortent toujours quelques enseignements, quelque indice nouveau des dangers que la politique ministérielle fait courir au pays ; et on pense que la démonstration de ces dangers, bien faite, pourra amener quelque remède. Nous verrons bien.

Cette année, c'est M. Gustave de Beaumont qui a ouvert le feu contre le ministère, et nous pouvons dire qu'il l'a fait assez résolument ; selon nous, il est parti d'un point vrai, à savoir que nous sommes en pleine réaction, et que cette réaction a pour objet l'abaissement du pouvoir parlementaire au profit du pouvoir monarchique. C'est là, en réalité, le nœud de la question politique de ce temps-ci.

Louis XVIII avait accepté les formes représentatives, mais avec la pensée de les faire servir à la royauté ; Charles X ne voulut pas même essayer de s'en servir et les brisa. La nation usa de sa souveraine puissance, et chassa Charles X ; en même temps elle fit ou laissa faire une nouvelle royauté. On l'environna de quelques dispositions constitutionnelles qu'on considéra comme des garanties, et on se remit en route avec elle. Dès les premiers jours de marche, la royauté entra en lutte avec le pouvoir parlementaire, et se prit corps à corps avec le pouvoir électif. L'artillerie de la garde nationale fut dissoute parce que ses chefs appartenaient au parti démocratique ; plus tard, on ôta au général Lafayette sa position de commandant des gardes nationales de France ; puis enfin, les journées difficiles du procès des ministres passés, on entra définitivement en pleine réaction, et ce fut Casimir Périer qui se chargea d'inaugurer cette triste politique.

Nous pouvons juger aujourd'hui de ses résultats. M. Guizot n'en est que l'instrument ; il continue la pensée de Casimir Périer ; seulement, comme les phases de la politique varient, il emploie des procédés qui ne sont pas identiques ; son langage est plus sévère, ses moyens plus tendus, son ton plus impérieux ; il tient moins de compte de la chambre des députés ; il ne cherche pas tant à la passionner, mais il tend davantage à l'avilir. Ce que Casimir Périer obtenait par ses arguments de banquier peureux et partisan de l'ordre à tout prix, M. Guizot l'obtient par la corruption.

Nous sommes plus loin des journées de juillet ; on se croit plus fort, on se gêne moins.

M. de Beaumont a donc eu raison de dire que nous avons un ministère de réaction, que, pour augmenter la prépondérance de la couronne, il la met sans cesse à découvert. Cela s'est vu bien nettement dans la réception de la dernière députation de la chambre, et le roi, en traitant de dupes les députés qui ont cru qu'il verrait avec plaisir un nouveau ministère, a parfaitement prouvé qu'il faisait cause commune avec le cabinet du 29 octobre.

Ils étaient dupes, en vérité, ceux qui supposaient le roi mécontent de M. Guizot. Ce ministère défend trop bien le système préconisé depuis l'avènement de Casimir Périer pour n'avoir pas l'adhésion de la couronne et même son appui.

Ainsi que M. de Beaumont l'a judicieusement signalé, il ne tombera que sous un vote formel de la chambre ; s'il n'éprouve que des échecs partiels, il restera. C'est sa politique qui doit être blâmée complètement, si on veut s'en débarrasser. La chambre des députés aura-t-elle le courage de le faire ? Nous en doutons fort.

M. de Beaumont a fait au ministère un reproche que nous n'avons, pour notre compte, cessé de faire à tous les ministères aussi bien qu'à lui, c'est celui de subventionner des journaux. A l'exception du ministère Laffitte, on a toujours vu les ministères solder des écrivains complaisants, et c'est faire trop belle part à M. Thiers et aux ministres du 12 mai que de croire qu'ils n'ont pas eu de journaux gagés.

M. de Beaumont a cru devoir, en finissant ses observations sur notre position intérieure, s'occuper de nos affaires extérieures ; nous ne le suivrons pas sur ce terrain, qui sera exploré avec plus de succès par d'autres orateurs. Son ami M. de Tocqueville, qui a pris la parole dans cette même séance, a attaqué vivement l'alliance anglaise, et a démontré avec assez de force ses inconvénients. Il a laissé sans réponse quelques observations de M. Liadières en faveur de la politique ministérielle ; elles ne valaient pas évidemment la peine d'une réfutation. Cet orateur a eu parfaitement raison d'annoncer, en prenant la parole, qu'il voulait simplement faire acte public de ministérialisme ; il aurait toutefois pu s'en dispenser, car on connaît depuis long-temps son dévouement sans réserve à la politique du château, politique de réaction, comme l'a dit M. de Beaumont, et politique immuable jusqu'à ce jour, comme chacun sait.

## AFFAIRE DE LA CURIEUSE.

La Gazette du Midi et le Sémaphore de Marseille nous apportent un document important, c'est le rapport adressé au commandant de Gorée et expédié au ministre de la marine sur la saisie du brick-goëlette française la Curieuse, opérée, sous prétexte de traite, par les autorités anglaises de Sainte-Marie-de-Bathurst. En voici le texte :

Rapport à M. le commandant particulier de Gorée.

Monsieur le commandant,

Les capitaines et négociants sous-signés ont l'honneur de vous exposer qu'ils viennent d'être témoins d'une grande injustice, en apprenant que le brick-goëlette française la Curieuse, du port de Gorée, venait d'être saisi par le directeur des douanes de Gambie, comme accusé de vouloir faire la traite des noirs.

Cette accusation est basée sur ce que le navire aurait eu à son bord quinze futailles vides et huit sacs de riz. Dix de ces futailles sont portées sur le manifeste, et les cinq autres, dont une se trouve défoncée, sont attachées à l'usage du navire. Quant au riz, qui est aussi porté sur le manifeste, une partie était destinée à la nourriture de l'équipage, et le reste devait être déposé à la factorerie que les armateurs du navire possèdent à Albreda.

L'absence d'un agent de notre gouvernement à Sainte-Marie nous a mis dans la nécessité de nous réunir à l'effet de vous donner connaissance de ce fait et de bien des vexations que la nation française éprouve en ce lieu.

Il est publiquement reconnu que MM. A. Cabaül et E. d'Huillier, armateurs de la Curieuse, ne se sont jamais livrés au commerce illicite des esclaves. Le collecteur ou directeur des douanes de Gambie a profité d'une erreur de plume qui a pu se glisser dans le manifeste du navire ; nous osons le dire, sa cupidité l'a conduit à faire peser cette accusation sur des personnes respectables, et qui pourrait dire si la dilapidation de leurs fonds ne sera pas la cause de leur ruine ?

Nous déclarons que nous n'avons rien vu dans l'armement de la Curieuse qui ait pu donner le moindre soupçon ni faire considérer ce bâtiment

comme négrier, et nous tremblons tous pour les navires que nous commandons comme pour ceux que nous attendons et auxquels nous devons donner un chargement ; nous pouvons les voir arrêter pour un semblable prétexte par la faute d'un employé. De ces navires, les uns ont un lest de pierres, les autres des futailles d'eau qui ne sont pas manifestées comme l'étaient celles de la Curieuse. Ce serait donc à juste titre que nous serions saisis, car nous ne sommes point munis du certificat que le collecteur exige, formalité qu'il n'avait pas encore réclamée dans les nombreux voyages que nous avons faits en ce lieu. Nous ajouterons que, par la nature de ceux que fait depuis long-temps la Curieuse pour la troque de l'huile de palme, elle était dans le cas d'avoir à son bord des futailles vides, qui n'étaient propres qu'à recevoir de l'huile et non de l'eau. Qui peut dire d'ailleurs que ces futailles n'étaient pas pour la même factorerie d'Albreda ? Et, dans ce cas, il nous serait bien pénible de voir que des articles français, expédiés légalement d'un pays français, peuvent être saisis, et surtout que l'on méconnaît les signatures des employés de notre gouvernement.

Quant aux autres sujets de plainte, il serait trop long d'abuser de votre complaisance pour vous les énumérer tous. Nous nous bornerons à vous dire combien il nous est pénible de voir que lorsque nos affaires nous appellent à Albreda, nous sommes toujours dans la nécessité de faire le dépôt de nos papiers entre les mains du collecteur, en les échangeant contre un simple reçu. Dans quel embarras ne serions-nous point si quelque sinistre arrivait ?

Plusieurs de nos confrères vous ont déjà communiqué de pareils sujets de plainte. Nous pourrions citer la malheureuse affaire du Luis-d'Albuquerque, dans laquelle le résident d'Albreda a été contraint d'opérer la condamnation et par suite la vente du navire, sans avoir ses papiers. Plus tard, le gouvernement français s'est vu obligé d'en faire la demande officielle. Nous ignorons s'il les a obtenus.

Nous vous prions, Monsieur le commandant, de vouloir bien donner connaissance de ces faits à M. le ministre de la marine, et nous osons croire que, par les soins que vous mettrez à lui faire connaître tout ce qui se passe en ce lieu, nous serons affranchis désormais de toutes les difficultés que nous éprouvons.

Nous vous avisons que le double de notre rapport sera inséré dans les journaux à l'arrivée prochaine d'un de nos navires en France, et nous espérons, par quelque moyen que ce soit, obtenir ce qui nous est dû.

Nous avons l'honneur, etc.

Signés BLANCHÉLY aîné ; G. ROUSSEAU ; JEAN DUPUY ;

BLANCHÉLY cadet ; H. RENAUDIN ; D'OREANO.

Sainte-Marie-de-Bathurst, rivière de Gambie, 19 septembre 1844.

A la suite de ce rapport, nous citerons l'extrait suivant d'une lettre adressée au Courrier de Nantes et qui n'a pas besoin de commentaires :

On sait que la Curieuse avait été capturée dans la rivière de Gambie, et qu'au mépris des traités de 1831 et 1833, on s'était empressé de la faire juger et condamner par un conseil de marine. Eh bien ! dans les premiers jours de novembre dernier, la cour d'assises de Sainte-Marie, appelée à juger le capitaine de ce bâtiment saisi, a déclaré que le brick la Curieuse n'était point équipé pour la traite des noirs, que le capitaine Leraistre et son équipage n'ont point agi contrairement aux lois de l'humanité, et qu'ils doivent être libres. Voilà une de ces anomalies sans exemple : le navire condamné et le capitaine acquitté !

Qu'est ce qu'un traité qui expose le commerce français à de telles spoliations et à de telles avanies ?

Paris, le 20 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les journaux publient aujourd'hui le procès-verbal de la dernière séance tenue par la commission instituée pour régler l'emploi des fonds de la souscription ouverte pour offrir une épée d'honneur à M. Dupetit-Thouars. Ce procès-verbal fait connaître les résolutions de la commission ; ces résolutions sont parfaitement conformes à ce que nous avons annoncé il y a deux jours. Cependant, pour rendre plus clair ce qu'il importe que le public sache à cet égard, nous croyons devoir reproduire ici le rapport présenté à la commission par les trois délégués qu'elle avait envoyés auprès de M. Dupetit-Thouars pour présenter ses dispositions. Il y est démontré, aussi manifestement que cela était possible pour conserver à l'amiral la situation qu'il a prise dans cette affaire, que si

FEUILLETON DU CENSEUR. — 22 ET 23 JANVIER.

## LES ZÉPHYRS.

(Suite et fin.)

Les zéphirs, alléchés par l'appât d'une rétribution, se répandirent dans la campagne, battirent les maïs, les buissons, fouillèrent les terriers, et tendirent des souricières dans tous les coins. Pendant quatre jours cette chasse fut stérile ; pas un rat à trompe ne se laissa prendre.

Les zéphirs étaient furieux. On leur avait promis cinq francs par tête ornée de trompe de rat ; ils s'imaginaient avoir amassé une assez forte somme pour se brindziquer en corps. Que de litres dans une certaine quantité de rats !

Ils s'assemblèrent et tinrent conseil.

Les mesures adoptées par la majorité amenèrent apparemment d'excellents résultats, car dès le lendemain, au lever de l'aurore, une file de zéphirs encombra l'escalier, la maison, la rue du naturaliste, portant dans de petites boîtes en bois le miraculeux produit de leur chasse.

C'était, en effet, comme le naturaliste le reconnut fort bien, le mamifère rongeur claviculé que le vulgaire appelle rat. Mais, à la gloire des zéphirs, les rats qu'ils présentaient au savant portaient fièrement sur le nez une trompe, une véritable trompe charnue et poilue, une trompe qui faisait de cet animal, si dédaigné qu'on le livre à la fureur des chats, l'émeule et le rival du colosse dont s'enorgueillit le Jardin-des-Plantes.

Le naturaliste enchanté acheta toute la collection de rats qui lui était offerte. Il possédait de quoi faire dévorer dix greniers d'abondance. Mais le lendemain, quel désespoir ! quelle confusion ! quel horrible changement ! la plupart des rats étaient morts ; les survivants, dépouillés de l'ornement qui les élevait si haut dans la hiérarchie de Ratopolis, restaient, malades et prêts à rendre le dernier soupir, à côté de leurs congénères déjà expirés !

On chercha la cause de ce désastre, le mot de cette effrayante énigme, le motif d'une transformation et d'une mortalité qui devaient être attribuées à un esprit anti-académique. On le trouva ; il était :

Les zéphirs, bien convaincus, après de longues recherches, que le rat à trompe n'existait pas ; désireux cependant de satisfaire la curiosité du

naturaliste et surtout de gagner la prime qu'il avait promise, s'étaient dit : Puisqu'il est impossible de trouver des rats comme il en demande, on lui en fera !

En effet, ils en avaient fabriqué. Ils s'y étaient adroitement pris : de deux rats ils en faisaient un ; au premier ils coupaient la queue, puis ils jetaient au rebut l'animal mutilé. Ils soudaient proprement la queue sur le museau d'un autre rat, qui se trouvait ainsi posséder la trompe voulue, et ils mettaient à part l'animal auquel cet ornement d'emprunt donnait une certaine valeur. Mais l'adjonction d'un membre étranger, l'incision nécessaire pour le fixer, avaient altéré la santé des malheureux rats devenus si précieux ; et, au bout de quelques heures, ils moururent ou recouvrèrent leur apparence normale.

Cette aventure se répandit et excita l'hilarité générale ; on ne parla plus des rats à trompe ; mais on conserva joyeusement la mémoire des rats trompeurs.

Le naturaliste ne se consola qu'en songeant à la mésaventure de son confrère, illustre géologue, victime d'une mystification presque aussi sanglante.

Ce géologue explorait la province de Constantine dans l'intérêt de sa spécialité. Il rassemblait des minéraux, il faisait collection de pierres, il prenait échantillon de tous les calcaires qu'il se trouvait sur son chemin.

Ces précieuses curiosités étaient renfermées dans un sac ; le sac fut confié à un zéphyr faisant partie de l'escorte du savant.

Le zéphyr se demandait ce que contenait le paquet imposé à ses épaules ; il trouvait sa charge bien lourde, et le soupçon lui vint que cette besace pesante pouvait contenir des objets de prix, des comestibles ou des vins fins.

Il éprouva le besoin de vérifier laquelle de ces trois hypothèses était fondée. Il se laissa dépasser par la colonne, puis, se mettant à l'abri d'un monticule derrière lequel il se trouvait parfaitement caché, il dénoua les cordes qui scellaient l'orifice du sac mystérieux, puis, puis toujours, arriva au fond, et le vida sans y trouver autre chose que des pierres.

Ce zéphyr n'avait jamais apprécié les savants ; à la vue de tant de cailloux, il les estima moins encore. Son intelligence était rebelle à saisir pourquoi on se plaisait à rassembler des pierres, tandis qu'on en trouve sur tous les grands chemins ; il se demanda pourquoi on le faisait plier sous un faux aussi vulgaire. Il ne comprenait pas dans quel but on usait la toile d'un bon sac par le frottement d'ignobles cailloux.

Puis il pensa qu'il serait bien bon, bien bête, bien sot, de porter jusqu'à Bone cette charge de tombereau ; de se fatiguer, de se mouiller de

sueur, sans utilité aucune ; de s'astreindre à de grandes peines qui ne produiraient aucun fruit.

Après avoir fait ces réflexions philosophiques, il plia proprement le sac, le mit sous son bras et partit, abandonnant sans regret les échantillons géologiques si soigneusement rassemblés.

Il ne rejoignit pas l'escorte ; il la suivit de loin, dans la crainte qu'on ne s'aperçût qu'il avait allégé son fardeau. Il marcha ainsi d'un pas tranquille, faisant une agréable promenade.

Seulement, au moment de rentrer à Bone, il s'arrêta près d'une maison en construction, et, avisant parmi les matériaux préparés pour la bâtisse un tas de belles pierres que les ouvriers avaient séparées afin de les employer aux travaux extérieurs, il s'en approcha et se mit à en bourrer son sac. Cette opération faite, il se mêla de nouveau à l'escorte du géologue.

Le zéphyr fut loué d'avoir porté avec tant de vigueur et de courage un poids sous lequel un mulet eût fléchi. Il obtint double salaire pour ses peines et ses bons soins. Le géologue lui donna un certificat dont il l'engagea à faire usage en allant offrir ses services aux amateurs de la science qui viendraient à leur tour explorer la province de Constantine ; ce certificat était excellent : le zéphyr recevait force louanges.

Le meilleur de l'histoire, c'est que le géologue ne s'aperçut pas du tour atroce qui lui avait été joué ; il ne le connut qu'après son retour en France par une lettre écrite de Bone, et lorsque depuis long-temps déjà les pierres de construction substituées par le zéphyr aux échantillons géologiques se prélassaient dans la collection où le savant les avait orgueilleusement rangées et cataloguées comme autant d'espèces nouvelles conquises par lui dans un périlleux voyage.

Nous pourrions nous étendre davantage et répéter encore bon nombre de contes dont les zéphirs font le sujet, mais nous nous arrêtons. Un jour nous vous parlerons peut-être de nouveaux zéphirs ; mais ce sera pour peindre leur courage, leur patience, l'abnégation avec laquelle ils supportent la fatigue et les dangers. Nous vous les montrerons soutenant un terrible siège au milieu de toutes les privations, se battant sans pain et sans eau, lorsque Ben-Accas, kaid de Milah, poussé par la jalousie que lui inspirait la nomination de Ben-Hamelaoui au kalifat du Fend-Jouyna, les tint bloqués au camp de Djimililah. Nous vous les montrerons à Mazagran, au Coudiat-Aly, à la porte de Bab-el-Djedid, que le capitaine Bianchini et sa compagnie faillirent franchir au milieu d'une nuée d'Arabes. Nous vous prouverons que l'histoire de leur courage, de leurs belles actions, offre un champ encore plus vaste que celle de leurs malices et de leurs tours plaisants.

ALFRED D'ALBERT.

l'épée d'honneur n'a pas été acceptée par lui, c'est parce qu'une volonté plus forte que la sienne et à laquelle les lois de la discipline lui commandaient de céder, sous peine de voir son épée brisée entre ses mains, s'est interposée entre lui et les souscripteurs. Voici ce rapport, qui est signé des noms de MM. Degoussé, Jules Bastide, Armand Marrast :

« Messieurs,  
» Avant de prendre vous-mêmes une décision sur l'emploi des fonds de la souscription, vous avez pensé qu'il convenait de s'entendre avec l'amiral Dupetit-Thouars à l'occasion de l'épée d'honneur que vous vous étiez chargés de lui offrir.

« Nous nous sommes présentés chez l'amiral comme vos délégués, et nous devons vous rendre compte de notre entrevue.

« Nous avons exposé à l'amiral Dupetit-Thouars les sentiments qui avaient inspiré la manifestation publique à laquelle 175.000 citoyens se sont associés. Les souscripteurs ont voulu honorer dans sa personne la marine entière qui avait pris part à cette lutte où le pavillon français était en face des prétentions insolentes de l'Angleterre. Ils ont tenu à protester surtout contre l'acte de lâcheté commis par le ministère, désavouant, sous les ordres du cabinet de Londres, un officier-général qui avait fait son devoir. L'opinion publique, soulevée par cet acte, s'est empressée de tendre la main à celui qui avait été frappé; car il importe de prouver aux armées de terre et de mer chargées de défendre l'honneur et la dignité de la France que l'estime, la considération et une juste popularité sont les récompenses assurées dans notre pays à ceux qui, dans toutes les occasions, se rappellent que le premier sentiment doit être l'amour de la patrie, et que le dévouement qu'elle inspire doit passer avant tous les autres.

« Après avoir exprimé à l'amiral le sens de la manifestation que nous avons cru devoir résumer dans sa personne, parce que lui seul avait été l'objet d'un désaveu accompagné de calomnies, nous lui avons demandé s'il accepterait l'épée d'honneur, ou si la commission devait faire un autre emploi des fonds.

« L'amiral Dupetit-Thouars, qui avait éprouvé, en nous recevant, une émotion qu'il n'a point dissimulée, nous a dit qu'il était profondément touché de notre démarche; qu'il sentait vivement tout ce qu'elle avait d'honorable pour sa personne, et que l'approbation de ses concitoyens était assurément l'ambition la plus légitime et la récompense la plus douce pour tout homme appelé au service de la patrie.

« Mais il nous a priés de considérer que les devoirs impérieux de la discipline ne lui permettaient ni de s'expliquer sur une manifestation politique, ni de recevoir sans l'autorisation de ses chefs hiérarchiques un témoignage public d'approbation. Placé comme il l'était dans l'armée navale, il ne pouvait, sans une violation des règlements militaires, sortir de la réserve qui lui était imposée, soit pour blâmer, soit pour louer un acte du gouvernement, ni, par conséquent, pour accepter aucune récompense qui impliquerait de sa part une adhésion à une démonstration politique.

« Nous avons dû respecter une détermination appuyée sur des motifs où l'amiral Dupetit-Thouars croyait sa position militaire engagée; nous ne saurions d'ailleurs, sans abuser de sa confiance, rapporter ici les conversations toutes confidentielles dans lesquelles il nous a été donné de connaître les véritables et si honorables sentiments de l'amiral. Mais nous pouvons dire que, toujours préoccupé du sort des braves auxquels il a commandé, il nous a parlé avec un intérêt de tous ceux qui avaient succombé dans l'expédition de Taïti. Nous lui avons alors demandé quelle serait sa pensée sur l'emploi des fonds des souscripteurs, et il nous a répondu qu'il ne croyait pas se faire illusion en pensant que l'hommage dont il avait été l'objet s'adressait à tous les marins qui avaient dignement servi dans ces mers lointaines, et qu'assurément on répondrait aux vœux des souscripteurs en affectant le produit de la souscription à secourir soit les marins blessés, soit les femmes et les enfants de ceux qui sont morts.

« Nous regrettons de ne pouvoir être plus explicites dans un rapport destiné à la publicité; mais nous croyons pouvoir vous affirmer, Messieurs, que la mission dont nous avons été chargés nous a donné la conviction profonde que l'opinion publique ne s'est pas trompée en voulant honorer un officier général dévoué à la gloire de son pays, ennemi déterminé de l'étranger, jaloux de notre influence, digne du nom qu'il porte, et bien résolu à ne rien faire qui le puisse ternir.

« Vos délégués vous proposent donc de déclarer la souscription close, de faire connaître les motifs du refus de l'amiral Dupetit-Thouars, motifs exclusivement disciplinaires, et, enfin, d'affecter les fonds de la souscription à des secours en faveur des marins blessés ou des veuves et des enfants de ceux qui ont succombé dans l'expédition de Taïti. »

Après une courte délibération, la commission a adopté les conclusions de ses délégués. Elle a décidé que sa résolution et les motifs sur lesquels elle s'appuie seraient rendus publics; elle a procédé immédiatement à la composition de son comité d'exécution. Ce comité se compose de MM. Goudchaux, Récurt, Grisière, David, Delaiste, Degoussé et A. Dornès.

« Nous attendons avec une parfaite indifférence la discussion de l'adresse, qui doit commencer aujourd'hui à la chambre des députés. L'expérience que nous avons des luttes parlementaires nous a depuis long-temps éclairés sur les résultats de ces tournois de paroles, où de courtes ambitions se substituent presque toujours à la haute pensée du bien public. La seule utilité immédiate de ces débats, c'est de jeter sans cesse de nouvelles lumières sur les progrès constants et absorbants aujourd'hui de ce système qui a tout courbé, tout flétri, tout ruiné : les réputations, les consciences, les idées, les pouvoirs.

Pour triompher d'une manière décisive de ce système, il faut d'autres volontés, d'autres hommes que ceux qui se meuvent au Palais-Bourbon. C'est là ce qui nous fait porter ailleurs, au début même de cette discussion, nos regards et nos espérances.

« Le ministère vient d'appeler encore une fois la couronne à son secours. C'est hier au soir que la grande députation de la chambre des pairs est allée aux Tuileries pour présenter au roi son adresse. Dans la réponse à cette adresse qu'il a mise dans la bouche de Louis-Philippe, le ministère lui fait dire :

« Il m'est bien doux de recueillir dans cette adresse de nouveaux témoignages des sentiments dont la chambre des pairs m'a si souvent donné tant de marques. Cette éclatante approbation donnée à la marche que nous avons suivie avec tant de persévérance et de succès EN FACILITERA LA CONTINUATION. »

Il s'agit donc de continuer ce qu'on a fait jusqu'à ce jour. Le ministère l'a fait dire hautement au roi la veille même du jour où sa politique va être attaquée à la chambre des députés avec une vigueur et un ensemble qui rendent la majorité douteuse pour beaucoup de monde.

« Nous vivons dans un temps où les changements à vue sont presque aussi fréquents sur la scène politique qu'ils le sont au théâtre.

Ainsi, la commission de l'adresse se composait l'année dernière de MM. Saint-Marc Girardin, Nisard, Ducos, Desmousseaux de Givré, Bethmont, Baumes, Hébert, François Deslessert.

Dans cette commission, MM. Ducos et Bethmont représentaient seuls l'opposition. M. Saint-Marc Girardin votait contre eux, et ce fut lui qui fut chargé d'exprimer, en qualité de rapporteur, les sentiments de la commission, composée en grande majorité, comme on vient de le voir, des députés entièrement dévoués à la politique du ministère.

Aujourd'hui, M. Saint-Marc Girardin votera comme MM. Ducos et Bethmont. L'année dernière, M. Saint-Marc Girardin trouvait charmant le discours du trône, tout poudré d'épithètes par M. Villemain. Cette année, il l'a trouvé détestable, et cependant c'est encore M. Villemain qui y avait mis la main. Il est vrai que, pour s'excuser, M. Saint-Marc Girardin peut dire que depuis M. Villemain a perdu la raison.

M. Bignon est dans le même cas que M. Saint-Marc Girardin. Sans faire aussi ostensiblement que lui acte d'opposition au cabinet qu'il soutenait bravement l'année dernière, il ne fera rien cette année pour l'empêcher de tomber. Bien plus, s'il faut une boule noire pour le renverser, ce sera celle de M. Bignon qui s'y prêtera avec le plus de plaisir.

« L'année dernière, c'est M. Saint-Marc Girardin qui avait été chargé de rédiger le projet d'adresse, et il l'avait fait à la plus grande gloire de l'administration. Cette année, c'est le même personnage qui présentera contre l'administration qu'il portait aux nues il y a un an un amendement qui doit la faire tomber s'il est adopté.

Nous avons eu bien des surprises depuis quelques années, mais il en est peu qui aient fait sur nous autant d'effet que celle-là.

« Le ministère a fait annoncer hier par un de ses journaux que M. de Montalivet avait voté pour lui au scrutin de la chambre des pairs. On peut toujours faire publier ces choses-là, qui d'ordinaire ne se démentent pas.

Ce que nous croyons, nous, c'est que M. de Montalivet n'a pas voté, car il n'a pas quitté un des couloirs intérieurs de la chambre, où il causait avec des députés notablement hostiles au cabinet, par exemple M. Etienne et M. de Saint-Priest. Ce que nous affirmons, c'est que pendant le discours de M. Molé, il y a huit jours, M. de Montalivet accompagnait chaque période d'un signe d'adhésion qui n'était équivoque pour personne, et qu'après le débat entre M. Molé et M. Guizot, il disait, dans une des salles extérieures, en parlant du discours du premier : « Il n'y a rien à répondre à cela. »

« Nous nous rappelons le temps où le marquis de Mornay, député, ne partageait pas les opinions de son illustre beau-père, le maréchal Soult, quittait les appartements qu'il occupait dans l'hôtel du ministre de la guerre pour mieux sauvegarder son indépendance et sa dignité de mandataire du pays. Ce temps est passé. M. le marquis de Mornay est devenu le partisan du cabinet dont son beau-père est le chef nominal, et sa boule blanche, assure-t-on, lui est acquise. Etait-ce en vue d'un pareil résultat qu'aux dernières élections générales les électeurs de Beauvais intrè et extramuros avaient honoré M. de Mornay d'une double nomination ?

« Il a été question dans tous les bureaux de la chambre, à l'occasion de l'examen du budget, de la conversion des rentes. Plusieurs députés avaient demandé que la commission du budget appellât sur cet objet l'attention de M. le ministre des finances; il paraît malheureusement constant qu'on a repoussé toute idée d'injonction ou d'initiative de la part de la chambre à cet égard. Ainsi donc, sur la question de la conversion comme sur tant d'autres, nous reculons au lieu d'avancer. Nous comptons au surplus sur l'honorable M. Garnier-Pagès pour représenter sa proposition qui, l'année dernière, n'échoua qu'à une voix et força la chambre à montrer encore une fois au pays, avant les élections, qu'il n'y a rien à attendre d'elle.

« M. Paixhans s'est fait nommer lieutenant-général pour rester fidèle au ministère qui conservera ainsi une voix de plus, tandis que, s'il ne se fût pas exécuté, il eût couru le risque de grossir d'un mécontent le nombre de ses adversaires.

Voici maintenant M. Gillon, député de la Meuse, qui vient d'obtenir du ministère une petite faveur qu'il doit sans doute aux circonstances difficiles dans lesquelles nous sommes. M. Gillon est auteur d'un livre qui a pour titre *le Nouveau Code des Chasses*. Ce livre, pour se vendre, avait besoin d'un peu d'appui. Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 15 janvier, vient de le recommander aux préfets et aux maires comme devant entrer dans leurs bibliothèques administratives. Cette recommandation était hier mentionnée dans le *Moniteur*.

« Voici la liste complète des membres de la commission du budget : MM. Rivière de Larcque, Richard des Brus, Lepelletier d'Aulnay, Magne, Baude, Saunac, Bignon, Rihouet, Fould, de la Grange, Siméon, Vuitry, Ternaux, Gouin, Deslongrais, César Bacot, Bureaux de Puzy et Berger.

L'opposition ne compte dans cette commission que six membres. Si tous les honorables députés qui appartiennent à ce parti eussent bien voulu se rendre dans leurs bureaux le jour où les commissaires y ont été nommés, au lieu de six membres elle eût pu en avoir douze et se trouver ainsi en majorité pour résoudre toutes les questions importantes que soulève nécessairement l'examen du budget.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 20 janvier 1845.

Peu d'affaires. La rente a ouvert dans la coulisse à 85 20 et au parquet à 85 25. Elle est tombée jusqu'à 85 f., et elle a fermé au parquet et dans la coulisse, mais plutôt offerte que demandée.			
Trois pour cent . . . . .	85 »	Caisse Lafitte . . . . .	» »
Quatre pour cent . . . . .	108 »	— — — — —	» »
Quatre et demi pour cent . . . . .	» »	Obligations de Paris . . . . .	1445 »
Cinq pour cent . . . . .	121 90	CHEMINS DE FER.	
Emprunt de 1844 . . . . .	86 25	Saint-Germain . . . . .	1002 50
Trois pour cent belge . . . . .	» »	Versailles, rive droite . . . . .	» »
Quatre et demi pour cent b. . . . .	105 1/2	— rive gauche . . . . .	377 50
Cinq pour cent belge . . . . .	» »	Paris à Orléans . . . . .	1123 75
Cinq pour cent napolitain . . . . .	» »	Paris à Rouen . . . . .	1050 »
Cinq pour cent romain . . . . .	105 »	Rouen au Havre . . . . .	8 6 25
Cinq pour cent portugais . . . . .	59 1/4	Avignon à Marseille . . . . .	927 50
Trois pour cent espagnol . . . . .	37 »	Strasbourg à Bâle . . . . .	297 »
Deux et demi pour cent hol. . . . .	» »	Orléans à Bordeaux . . . . .	647 50
Banque de France . . . . .	3267 50	Orléans à Vierzon . . . . .	725 »
Comptoir Ganneron . . . . .	1070 »	Amiens à Boulogne . . . . .	575 »
Banque belge . . . . .	627 50	Paris à Soeaux . . . . .	» »

L'an dernier, à la suite d'une longue discussion sur Taïti, M. Ducos proposa un ordre du jour motivé ainsi conçu : « La chambre, sans approuver la conduite du ministère, passe à l'ordre du jour. » Cette proposition fut repoussée à la majorité de 233 voix contre 187. 420 députés étaient présents. Cette année, le scrutin paraît, selon toutes les probabilités, devoir atteindre un chiffre d'au moins 430 votants. L'opposition, d'après des calculs qui nous ont été soumis et qui nous ont paru assez exacts, est assurée d'atteindre un chiffre de 210 voix. Il y a une quinzaine de

voix sur les dispositions desquelles on conserve encore quelques doutes. Ce sont ces voix qui donneront la majorité au ministère ou à l'opposition, selon qu'elles se porteront d'un côté ou de l'autre.

Le scrutin secret fut demandé l'année dernière, à l'occasion de l'amendement de M. Ducos, par MM. Léon de Malleville, Bouillaud, de Rémusat, Guyet-Desfontaines, Crémieux, de Jouvencel, Havin, Boudet, Luneau, Bethmont, Barillon, Taillandier, Abattucci, Piéron, Boulay (de la Meurthe), Dezeimeris, Lavalette, César Bacot et Marchand.

Cette année, le scrutin secret sera encore réclamé par la plupart de ces honorables membres. On le considère comme nécessaire pour assurer la liberté de leur vote à vingt ou vingt-cinq conservateurs qui ne demandent pas mieux que de renverser le ministère, mais qui seraient très-fichés qu'il vint à savoir qu'ils ont voté contre lui, si leur défection ne portait pas ses fruits.

O misères humaines ! quel triste spectacle vous nous donnez, et combien notre franchise souffre d'être mise à de pareilles épreuves !

La cour royale de Paris s'est de nouveau réunie pour délibérer sur le projet de loi relatif au système pénitentiaire. Malgré une discussion de cinq heures, qui a été, dit-on, fort animée, elle n'a pas encore formulé son opinion tout entière.

La cour royale, à ce qu'on assure, s'est principalement occupée du maximum de temps pendant lequel les condamnés doivent être soumis au régime cellulaire, et elle a fixé ce maximum à dix années. A l'expiration de ces dix années, le détenu qui aurait à subir une peine plus forte rentrerait dans le régime de la vie commune. Cette disposition s'appliquerait aux femmes seulement, puisque la cour royale a opiné pour le maintien des bagnes.

La cour royale de Paris n'a point encore abordé les exceptions. Il paraît toutefois, s'il faut en croire le *Constitutionnel*, qu'elle repoussera l'application du régime cellulaire aux condamnés politiques. Elle s'est ajournée à huitaine pour délibérer sur ce dernier point.

### Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du *CANON*.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 janvier.

La séance est ouverte à une heure et demie. L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'adresse. M. G. de Beaumont a la parole contre le projet.

M. G. DE BEAUMONT : Messieurs, en présence des questions qui sont posées par le projet d'adresse au roi, et jamais peut-être elles n'ont été plus graves, je comprends que la chambre soit impatiente de passer à la discussion spéciale des faits. Cependant je prie la chambre de vouloir bien me permettre de rechercher ici le caractère général de la politique du ministère du 29 octobre. Cette appréciation est opportune et facile.

Elle est opportune, car si le ministère ne tombe pas, — c'est une hypothèse, — nous comparaitrons bientôt nous-mêmes devant les électeurs. Je crois que les électeurs n'attendent pas long-temps, et il importe de bien définir la politique ministérielle, afin que le pays puisse apprécier les actes de cette politique en toute connaissance de cause.

L'appréciation est facile. Voilà quatre ans que nous attendons, et le ministère ne dira pas que nous n'avons pas eu le temps d'étudier ses actes. Nous apprécierons donc les actes ministériels, et nous le ferons en député qui ne sépare pas les intérêts du trône de ceux du pays.

Je vais entreprendre de prouver que le ministère du 29 octobre est un ministère de réaction. Quel a été le sens de la révolution de juillet? La réaction du principe parlementaire contre le principe monarchique. Le 29 octobre a été la réaction du principe monarchique contre le principe parlementaire. Je voudrais qu'on me dit sur quelle question le ministère pourrait dire d'avance qu'il consentirait à se retirer s'il était battu. Est-ce sur une question telle que la conversion de la rente? Est-ce parce que le parlement n'aurait pas ratifié le traité américain, ou parce que la majorité serait trop faible, comme l'a fait le 15 avril? Le cabinet ne tombe pas pour n'avoir qu'une faible majorité. Il n'est pas tombé pour avoir vu la majorité ne pas ratifier le traité qu'il avait signé.

En 1839, il y a eu une lutte solennelle qui tendait à établir que le ministère ne couvrirait pas suffisamment la royauté. Est-ce que la royauté est mieux couverte aujourd'hui? Et n'est-ce pas plutôt le ministère qui cherche à se couvrir de la royauté? Est-ce un ministre qui a réprimandé un ambassadeur pour avoir voté contre le cabinet? Est-ce un ministre qui a naguères félicité un des membres de cette assemblée à l'occasion de sa réélection comme vice-président, et qui a traité de dupes ses adversaires? (Mouvement.)

Voilà la réaction engagée contre le principe parlementaire. Et ce que je déplore, c'est que le membre le plus éminent du cabinet est à la tête de cette réaction, et que c'est lui qui combattait il y a cinq ans pour assurer le triomphe du principe parlementaire.

Le ministère du 12 mai avait introduit une réforme sage, honnête, en supprimant la subvention des journaux. Le 1<sup>er</sup> mars avait accepté cette réforme. Quel ministre oserait me dire aujourd'hui que la presse n'est pas subventionnée? (M. Duchâtel fait un signe.) M. Duchâtel me fait signe qu'il le pourrait. Je serai donc obligé de le croire; mais je crains d'être le seul à vous croire, tandis qu'autrefois tout le monde vous croyait sans peine.

Où en sommes-nous? Je ne parlerai pas de la réforme électorale, de la réforme des lois de septembre, de réformes qui regardent la presse et le jury; mais je parlerai de ce que vous voulez vous-mêmes, et que vous ne voulez plus aujourd'hui. On s'est beaucoup agité dans cette enceinte pour obtenir la réforme parlementaire, que tout le monde désire. Il y a ici une majorité qui la veut toujours. Mais la chambre est paralysée, étouffée; elle n'a pas la puissance de faire ce qu'elle veut.

Il y a une question jugée, celle de la conversion. Existait-il jamais une question qui fût plus universellement acceptée? M. Lacave-Laplagne a voulu la conversion, M. Gouin l'a voulue, les ministres du 11 octobre l'ont voulue, tous nous la voulons; eh bien! elle ne se fait pas! Quand une assemblée est venue à ce point de ne pouvoir agir, parce qu'il y a une borne fatale qui l'empêche d'avancer, je dis que c'est ce qu'il y a de plus funeste et de plus dangereux pour une nation libre. (Mouvement prolongé à gauche.) La réaction ne s'est pas seulement fait sentir sur les questions politiques; elle a atteint aussi les questions sociales, c'est-à-dire la société elle-même. En 1840, un ministre du roi avait ordonné une enquête sur la situation des classes laborieuses. Qu'est devenue cette enquête? Il y a long-temps qu'on l'a oubliée, et cependant les maux auxquels elle devait porter remède subsistent toujours.

Rappellerai-je l'institution des caisses d'épargne? Vous nous proposez d'y toucher, mais c'est pour la détériorer. Il en est de même pour toutes les lois qui concernent le plus les intérêts de la nation. Non-seulement vous ne savez pas réduire la rente, mais vous ne pouvez même réaliser la réforme postale.

Vous avez fait la loi sur la chasse; avez-vous bien le droit d'en proclamer bien haut le mérite? Il y a quelques mois à peine que votre loi est en vigueur, et elle n'a encore soulevé que des réclamations.

Une grande question était à résoudre, celle des chemins de fer. Vous n'avez pas su quel parti vous deviez prendre. Vous avez commencé cinquante chemins de fer à la fois, sans vous préoccuper d'autre chose que des intérêts politiques et électoraux qui pouvaient se rattacher à leur exécution.

Vous êtes entraînés sur une pente fatale, tout le monde le sait, tout le monde sent qu'il y a désordre, tout le monde sent que le pouvoir n'est pas dans des conditions qui lui permettent de marcher dans sa liberté. Vous avez abusé de tout. Il n'est pas jusqu'à la Légion d'honneur que vous n'avez flétrie, en en faisant une monnaie électorale. (Très-bien ! très-bien !)

Vous avez porté la main sur l'Ecole Polytechnique elle-même, et vous vous êtes conduits à son égard de manière à convaincre le pays de cette triste vérité que si vous ne pouvez pas vous opposer à ce qu'on y soit admis, vous savez au moins vous conduire de telle sorte que ceux qui y sont admis ont besoin de la faveur pour y rester. (Nouvelle adhésion.)

C'est votre faiblesse qui vous condamne à agir ainsi; c'est votre faiblesse qui vous force à vous soumettre à des influences de toute nature qui ne devraient jamais avoir prise sur vous. C'est ainsi que vous avez souvent demandé leur appui aux légitimistes; c'est ainsi que vous avez cherché aussi cet appui dans le clergé. C'est ainsi que vous vous êtes résignés à l'entente cordiale, à cette entente qui vous a condamnés à tant de concessions déplorables.

J'entends dire sans cesse que l'alliance anglaise est en soi une bonne chose. C'est une opinion qui est partagée par beaucoup de monde. Malgré cela, je le déclare franchement, je ne suis pas partisan de l'alliance anglaise. Loin de moi la pensée de m'élever ici contre l'Anglais et contre l'Angleterre dont j'admire chaque jour la puissance. Mais je crois qu'une alliance de cette nature n'est pas nécessaire; je crois qu'elle doit amener entre l'Angleterre et nous les collisions qu'elle a précisément pour objet d'éviter. Je ne veux pas de l'alliance, parce que je suis convaincu qu'elle compromettrait précisément les bons rapports que vous cherchez. On peut être ami sans être allié. Personne ne le contestera. Je voudrais que le gouvernement s'en tint vis-à-vis de l'Angleterre à l'état de bons rapports. Pour obtenir ces bons rapports, vous n'avez pas besoin d'entente cordiale. Entre deux peuples qui ont des intérêts opposés sur toutes les parties du globe, cette entente cordiale n'est pas possible. Tenez-vous en donc aux bons rapports, aux rapports bienveillants. Vous ne pouvez pas aller au-delà à moins de compromettre votre pays.

Vous dites que, si vous n'étiez pas l'allié de l'Angleterre, la France, en cas de coalition, pourrait courir de grands dangers. Vos craintes, si elles sont sincères, sont chimériques. Vous n'avez plus de coalition à redouter. Les états du Nord, et notamment les états de la confédération germanique, tendent au libéralisme; ils avancent vers vos idées, il s'y associent; il sont, en un mot, dans la voie du progrès. Ces faits doivent vous rassurer. Je ne vous conseille pas certainement de renoncer à l'alliance anglaise pour conclure une alliance germanique. Je vous dis seulement que vous devez voir dans ces faits de graves raisons pour vous rassurer contre toute crainte d'une coalition nouvelle de la part des peuples qui ont été autrefois les ennemis de la France.

Je termine, Messieurs. Je suis persuadé que des voix plus énergiques que la mienne reprendront ici nos griefs. Nous sommes mandataires de nos concitoyens, et, si nous apportons ici de la persévérance, je ne doute pas que nous ne triomphions; oui, notre cause, qui est juste, dépend de notre persévérance. (Approbation.)

M. Bugeaud prête serment.

M. LIADIERES : On est heureux de monter à cette tribune après un adversaire aussi loyal. M. de Beaumont a parlé avec une franchise qui l'honore et à laquelle je suis depuis long-temps habitué; avec lui, point de déception, point d'équivoque. Si la politique réactionnaire succombe, M. de Beaumont veut une politique nouvelle; si la politique actuelle subsiste, que lui importent les hommes, alors que les choses ne changent pas?

Je suis du même avis. Oui, si la politique actuelle a porté de mauvais fruits, qu'on nous en donne une autre plus ferme, plus nette, plus nationale. Je suis de cet avis; mais ce que je ne puis admettre, c'est une politique équivoque, à double entente, cotoyant l'opposition et la majorité, sans être ni l'une ni l'autre, montrant ainsi successivement son poil et ses plumes, comme la chauve-souris de l'apologue. (Rires.)

Je serai d'accord avec l'honorable M. de Beaumont après le combat, si le ministère succombe. Aujourd'hui, il me permettra de préférer la politique actuelle, qui nous a donné la paix, la prospérité, la sécurité et la liberté au dedans, et au dehors une influence légitime. (Exclamations et rires.) Messieurs, l'influence se mesure sur l'estime qu'on inspire, et la force la plus influente est celle qui se modère. (Nouveaux rires. — Au centre : Très-bien !)

Quand je me suis fait inscrire, je n'avais pas l'intention de faire un discours complet sur tous les actes du ministère. J'ai voulu seulement lui donner une adhésion publique et sincère. Je ne parlerai donc, quant à présent, pas plus que M. de Beaumont, de Taïti et du Maroc. Si l'on présente des amendements, nous les combattrons d'une manière plus efficace et plus utile qu'en ce moment. J'ai examiné avec une attention sérieuse toutes les pièces qui nous ont été communiquées, et j'y ai puisé la conviction que jamais les affaires extérieures de la France n'ont été conduites d'une manière plus digne, plus ferme et plus prudente. (Allons donc !)

Si je ne veux pas suivre le préopinant dans tous les faits qu'il a examinés, je dirai au moins un mot de la pensée de ce discours. M. de Beaumont a dit que le cabinet sacrifie à l'alliance anglaise, nos intérêts, même notre gloire, même notre honneur. C'est là un vieux et mauvais système. Pendant quinze ans, on a dit à une dynastie malheureuse qu'elle était esclave de l'étranger. On parle de la même façon aujourd'hui, et M. de Beaumont ne devrait pas ressusciter contre la dynastie actuelle un grief contre lequel il aurait défendu la branche aînée. (Murmures.)

M. DE BEAUMONT : Je remercie l'orateur de ce qu'il a dit d'obligeant pour moi, mais je dois déclarer qu'il s'est complètement mépris sur le sens que j'ai donné à la dernière question que j'ai traitée.

M. LIADIERES : Depuis la révolution de juillet, il n'est pas un ministre qui n'ait été en butte à des semblables reproches. Le ministère de M. Laffitte a été accusé, à cette tribune, d'humilier la France, et on l'a mis au-dessous du ministre Polignac. Beaucoup de mes collègues ont vu, ici même, Casimir Périer verser des larmes de douleur en entendant de semblables accusations dirigées contre lui. M. Thiers n'en a-t-il pas essuyé de pareilles? Et, enfin, n'a-t-on pas reproché d'humilier la France, ne le reproche-t-on pas aujourd'hui à un illustre maréchal qui est à la tête du cabinet, et qui en 1814 défendait un des derniers le sol sacré de la patrie contre l'invasion étrangère, et combattait pour l'indépendance nationale? (Agitation.)

Une voix à gauche : Est-ce dans l'intérêt de M. Guizot que vous rappelez l'invasion? (Le nom de M. Guizot circule sur beaucoup de bancs.)

Heureusement, reprend l'orateur, que l'opinion publique donne démenti à tout cela. Si la France était aussi abaissée que vous le dites, il y a long-temps qu'elle aurait repoussé du pied ceux qui l'abaissent.

M. Liadières s'explique sur les hommes qui sont présentés par la presse comme devant abandonner le parti conservateur, sauf à y rentrer lorsqu'ils seront ministres. Il s'occupe ensuite des hommes du centre gauche qui entreraient au ministère avec M. Molé, si cet homme d'état était appelé à former une nouvelle administration. Il cite l'opinion de plusieurs de ces honorables membres sur certains actes de M. Molé, opinion très-peu sympathique.

Plusieurs voix : Citez les noms!

M. LIADIERES : Vous pouvez consulter le *Moniteur*, vous en apprendrez plus que je ne puis vous en dire. (Mouvements divers.)

M. Liadières termine en déclarant qu'il reprendra la parole lors de la discussion des divers paragraphes de l'adresse, et qu'alors il ne lui sera pas difficile de démontrer que le nouveau ministère qu'on veut former en réalisant l'alliance des deux centres est impossible.

Ce discours est suivi d'une certaine agitation. M. Liadières, de retour à son banc, reçoit les félicitations de MM. Lavielle et Galos, ses voisins.

M. DE TOCQUEVILLE : On vient de rappeler certains discours du temps de la coalition, on n'a pas rappelé les plus célèbres. L'honorable préopinant, en rappelant les luttes de cette époque, a commis une imprudence. Qui a été l'homme le plus considérable de la coalition? C'est l'homme célèbre qui se trouve en ce moment devant moi sur les bancs du ministère. (M. Guizot s'agite et parle avec affectation à M. Duchâtel.)

Que fait le ministère? se demande M. de Tocqueville. Il éteint chez nous la vie politique pour lui substituer la corruption. S'il meurt aujourd'hui par suite d'une intrigue, il mourra de la maladie qu'il a lui-même inoculée au pays.

L'honorable préopinant vous a dit que la politique extérieure lui paraissait très-digne, très-ferme, très-heureuse. Je ne suis pas de cet avis. Non pas que j'accuse mes adversaires d'avoir suivi une telle politique en vue de se maintenir au pouvoir; je crois que cette politique est chez eux le résultat d'une forte conviction, mais je crois aussi qu'ils se trompent. L'alliance anglaise est un malheur pour le pays; c'est un malheur pour la France que le cabinet ait fait de l'alliance avec l'Angleterre le point cardinal de sa politique. Et, à cet égard, ce n'est pas seulement M. Guizot qui me paraît être dans l'erreur; cette erreur, M. Thiers la partage, et c'est là ce qui m'inquiète. Je suis effrayé de voir une telle doctrine professée par des hommes aussi éminents, quoique placés sur des bancs différents, quoique adversaires au fond et adversaires très-décidés.

M. de Tocqueville s'attache à démontrer que l'alliance de la France et de l'Angleterre est pernicieuse pour la France.

C'est, du reste, une calomnie, dit-il, que de prétendre que ceux qui repoussent cette alliance conduisent à une guerre plus ou moins prochaine avec l'Angleterre. Plus que personne, je tiens en haute estime la nation anglaise. Je n'ai pas oublié comme notre révolution de juillet a été accueillie en Angleterre.

M. de Tocqueville reproduit ensuite les considérations déjà présentées par M. Gustave de Beaumont.

On prétend que l'alliance anglaise, dit l'orateur, est une chose naturelle, parce que l'Angleterre et la France ont seules des institutions analogues. C'est une erreur. Si les institutions ont quelque ressemblance, les intérêts sont essentiellement différents; la mission de la France n'est pas non plus la même. La France a pour noble tâche d'aider par tout le monde au développement de la démocratie; l'Angleterre représente les vieilles institutions, la vieille Europe et ses vieux préjugés.

La grandeur de l'Angleterre est inouïe par ses périls aussi bien que par la prospérité qu'elle présente. Tout est sacrifié à l'industrie. On compte en Angleterre trois ouvriers pour un agriculteur. L'Angleterre a besoin pour vivre de s'ouvrir tous les marchés, et pour s'ouvrir tous les marchés, elle a besoin d'être la maîtresse du monde.

Quand vous voulez demander à l'Angleterre une réciprocité pour vos intérêts, vous demandez une chose qui n'est pas sensée. Avec une nation qui est dans des conditions semblables, il n'est possible de s'allier qu'en lui faisant le sacrifice des intérêts qui constituent la rivalité dont je parle.

Devons-nous faire ce sacrifice? M. Thiers a dit que la France devait se borner à exercer son influence sur le continent. Que M. Thiers me permette de lui dire que cela n'est pas complètement vrai, et que cela est un souvenir de l'Empire. Je crois qu'un grand avenir nous est réservé, et qu'il s'ouvre pour nous des perspectives que l'Empire n'avait pas. Quand il nous arrive de l'autre bout de l'Océan des alliés, des amis, est-ce le moment de désertir la mer?

Je voyais dernièrement à Cherbourg le *Gomer*, de 450 chevaux. Savez-vous combien de matelots suffisent pour le manoeuvrer? 40. Et pour une frégate il faut 215 hommes. Que nous construisons donc beaucoup de vaisseaux à vapeur, et nous serons bientôt sur le même pied que l'Angleterre. Ce n'est donc pas le moment de lui abandonner la suprématie de la mer.

L'orateur se demande si l'on peut se passer de toute alliance. Suivant lui, les alliances ne sont pas nécessaires, et M. Guizot lui-même a exprimé cet avis.

La séance continue, il est quatre heures.

Il s'agit en ce moment, pour l'opposition, d'échapper à la nouvelle duperie dont elle est menacée, et dont la plupart de ses honorables membres ne paraissent pas apercevoir le danger; aussi, tous les efforts de la presse indépendante tendent-ils à la préserver de l'écueil où elle tomberait infailliblement si elle persistait à marcher devant elle sans savoir où elle va. C'est ce que fait très bien le *Journal du Loiret* dans l'article suivant :

Ce qui se passe aujourd'hui est la revanche de ce que nous avons vu au mois de janvier 1859. Alors MM. Guizot et Thiers étaient unis dans la coalition contre le ministère Molé, attaqué comme insuffisant, comme ayant abandonné Ancône et laissé amoindrir la Belgique, comme favorisant les prétentions du clergé qui venait de refuser la sépulture ecclésiastique à M. de Montlosier, etc. Maintenant M. Guizot est ministre, et MM. Molé et Thiers sont unis dans la nouvelle coalition formée contre lui. On reproche au ministère dont il est la plus haute expression tout ce qu'on reprochait au ministère de 1859.

A six ans de distance, sous des ministères différents, les mêmes inculpations, pour de nouveaux faits, sont également fondées. Le pouvoir a changé de mains sans cesser de suivre la même ligne. Il y a donc une volonté immuable sous laquelle fléchissent tous les ministères. L'opposition était en 1859 et est encore plutôt personnelle que nationale.

En 1859, la gauche contribua beaucoup au renversement de M. Molé, et cette année elle ne doit pas hésiter à refuser son concours à M. Guizot. Mais, à la première époque, elle eut l'imprudence de ne pas faire ses conditions, et bientôt, entraînée à la suite de M. Thiers, elle devint l'appoint

de sa majorité sans obtenir aucune satisfaction pour ses principes.

Tombera-t-elle cette année dans la même faute? Se contentera-t-elle de quelques positions personnelles que le ministère futur, pour condition de son appui, ne manquera pas de lui offrir? Ce serait s'exposer à une seconde mystification, achever de se compromettre avec moins d'excuse que la première fois.

Le pays a les yeux fixés sur elle, car elle en est encore l'espérance. Elle doit, pour sa propre considération, et dans l'intérêt de la France, mettre pour condition de son concours l'obtention immédiate de la réforme électorale et parlementaire, afin que les prochaines élections se fassent sous l'influence d'une loi plus nationale, et, pour assurer l'exécution de cette condition, exiger que le ministre de l'intérieur, qui doit en rédiger le projet, soit choisi parmi ses membres. C'est par là qu'il faut commencer, si l'on veut, non un changement de personnes, mais un changement de politique. Autrement, la chute de M. Guizot en 1873 n'aura pas plus de résultat que celle de Molé en 1859.

## Chronique.

Dans un procès que la ville de Lyon soutenait contre M. le ministre des finances, le conseil d'état vient de prononcer une décision qui donne gain de cause à notre ville.

Les devis des dépenses de premier établissement des entrepôts d'octroi doivent être soumis, comme on sait, à l'approbation ministérielle. Il paraît que cette formalité a été négligée à l'occasion de l'entrepôt des liquides qui a été construit à Perrache il y a peu d'années; toujours est-il que, par une décision en date du 4 juin 1842, M. le ministre des finances refusa de contribuer à l'établissement de cet entrepôt, par la raison précisément que les devis de cet édifice n'avaient pas été soumis à son approbation.

Sur le pourvoi de la ville, le conseil d'état, après avoir entendu M<sup>e</sup> Cotelle et les conclusions conformes de M. Hely d'Oissel, a réformé la décision du ministre, qui sera ainsi tenu de contribuer aux frais de premier établissement pour la part qui a été déterminée.

— Nous avons fait connaître qu'un arrêt de partage avait été rendu, il y a peu de jours, dans un procès entre M. Duplan, ex-directeur des théâtres de Lyon, et M. Arban, directeur de la Rotonde des Brotteaux. On se souvient qu'à l'époque du carnaval, M. Arban, locataire de la salle du Grand-Théâtre, ayant annoncé un bal masqué au prix de 1 f. 50 c. le billet, l'autorité intervint, et les bals n'eurent pas lieu. De là, procès entre M. Duplan et M. Arban. Le tribunal civil, saisi de la contestation, résilia le bail et accorda à M. Duplan une somme de 500 f. pour le loyer de la salle qui avait eu lieu précédemment au prix de 3 f. le billet. M. Duplan a relevé appel de ce jugement. Après un arrêt de partage, la cause a été replaidée avant-hier avec l'assistance de trois nouveaux conseillers.

La cour, après avoir entendu M<sup>e</sup> Genton pour M. Duplan et M<sup>e</sup> Pine-Desgranges pour M. Arban, a confirmé purement et simplement la sentence des premiers juges.

— Plusieurs marchands de porcs qui, sur la foi de l'almanach et des coutumes, s'étaient rendus mercredi dernier, 15 janvier, à la foire de Vourles, sont venus dans nos bureaux se plaindre d'un acte du maire de ce village qui aurait été contraire à leurs intérêts. Tous les marchands étaient arrivés, à l'exception de trois, lorsque le maire fit annoncer par le tambour du village la remise de la foire au lendemain.

Cette mesure a été sans doute dictée à M. le maire de Vourles par le désir de voir sur le marché une plus grande quantité de porcs, circonstance qui devait nécessairement amener une légère baisse dans les prix; mais nous croyons qu'il a outrepassé ses pouvoirs. La remise de la foire au lendemain forçait tous les marchands à un séjour plus long; elle était surtout nuisible aux marchands de porcs qui devaient se rendre à la foire de Montreuil; elle contraignait les habitants des communes voisines qui étaient venus faire leurs emplettes à séjourner ou à revenir, ce qui était dans tous les cas une perte de temps, et ne pouvait être profitable qu'aux aubergistes et aux cabaretiers.

— Les prêtres attachés à Fourvières ont adressé une réclamation à l'archevêque pour continuer à desservir leur chapelle. On dit que, pour toute réponse, celui-ci en a envoyé deux en qualité de curés dans de petits villages.

— De 1843 à 1844, la Société de la Propagande a encaissé 3,562,088 f. Cette somme est ainsi répartie :

La France a fourni 1,835,029 f., la Bavière 232,748, la Prusse 145,066, le reste de l'Allemagne 42,159, l'Irlande 181,905, l'Angleterre 55,890, l'Espagne 10,578, la Russie 2,449, la Sardaigne 257,464, la Sicile 109,118, l'Amérique 16,500, l'Océanie 240.

Ces sommes sont un produit des cotisations des dizaines et des messes célébrés pour la Société.

— Le dernier consistoire secret tenu à Rome a eu pour objet l'église d'Allemagne et la rédaction d'instructions nouvelles adressées aux prélats des états germaniques.

— Un châle présumé volé a été saisi et déposé au greffe d'instruction de Lyon. Celui qui pourra prouver en être le véritable propriétaire devra se présenter au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville, de neuf heures du matin à quatre du soir, pour le réclamer. Ce châle paraît avoir une valeur de 3 à 400 francs environ.

— Les personnes auxquelles il aurait été volé les objets suivants, savoir : pièces et coupons de drap, blouses, pantalons, châles thibet, pistolets et fusils de chasse, couteaux de table, livres religieux intitulés *Missel*, bonnets de coton, pièces de toile dites *Garat* sacs de toile, sont priées de se présenter au bureau de M. Chignard, commissaire de police, rue d'Auvergne, 2, pour les reconnaître.

## Spectacles du 22 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Plaideurs, comédie. — Le Domino Noir, opéra-comique, par M<sup>me</sup> Damoreau-Cinti.  
CÉLESTINS. — La Folle de Toulon, drame. — L'Etourneau, vaudeville. — Un Enfantillage, vaudeville.

## Afrique française.

On écrit d'Alger, le 14 janvier, à la *Correspondance Toulonnaise* : « Les dernières nouvelles de l'Ouest ont produit une certaine sensation et précipité le départ pour Oran de M. le maréchal-de-camp Korté, commandant la cavalerie de la division Lamoricière, qui se trouvait dans nos murs.

» On regrette maintenant plus que jamais que la remise d'Abd-el-Kader n'ait pas été la première condition de la paix avec le Maroc. Dans ce pays, il ne faut jamais compter sur des promesses. Abd-er-Raman avait promis de châtier les chefs qui commencent les hostilités sur la frontière, et l'un de ces chefs, Hamida, est, dit-on, l'un des commissaires chargés par l'empereur de négocier avec les envoyés du gouvernement français l'affaire de la délimitation des territoires. Abd-el-Kader devait être poursuivi, arrêté et interné dans une ville où il pût être surveillé de près, et l'emir, quoi qu'on ait dit, n'a nullement été inquiété, et il nous prépare de nouveaux embarras.

» Ainsi, pour s'être montré trop accommodant, notre gouvernement n'a rien terminé. Je vous disais tout récemment que l'Ouest paraissait devoir

être de nouveau, au printemps, le théâtre de graves événements. Jusqua présent, mes prévisions, basées d'ailleurs sur des données certaines, semblent devoir se réaliser. On remarque déjà dans la province d'Oran des préparatifs qui attirent l'attention publique. On paraît craindre, et ce n'est pas sans motif, que les négociations qui vont avoir lieu sur la frontière ne soient le signal de nouvelles hostilités.

» Vous n'avez pas oublié sans doute que c'est la question de délimitation qui, l'année dernière, amena le conflit. Cette année, les craintes sont d'autant plus vives que l'on sait l'émir disposé à profiter du moindre prétexte pour appeler aux armes les mécontents des provinces marocaines limitrophes de l'Algérie, qui sont en très-grand nombre. Vous n'ignorez pas qu'il a déjà forcé plusieurs fractions de tribus à s'interner dans le Maroc.

» On croit maintenant dans l'Ouest que les réguliers rentrés dernièrement, et qui, disait-on, avaient été envoyés dans leurs douars par suite d'une mesure de licenciement, étaient tout simplement des émissaires d'Abd-el-Kader.

» Au milieu des appréhensions que font naître les nouvelles de l'Ouest, nous sommes heureux de constater que la plus grande tranquillité règne sur tous les points de l'Algérie.

» Il est probable que l'expédition qui doit être dirigée contre la Kabylie ne se mettra en marche qu'après la solution de la question de délimitation. Jusque-là, le gouverneur, dont on annonce le prochain retour, voudra tenir disponibles toutes les troupes de la division d'Alger.

» Il est arrivé à Alger, pendant le mois de décembre dernier, 800 Européens. »

### Nouvelles Etrangères.

#### ESPAGNE.

Le gouvernement avait ordonné qu'on fit une enquête sur la conduite tenue par le maréchal-de-camp vicomte de Huerta, qui, lors des événements de Catalogne, et pendant qu'il remplissait les fonctions de commandant-général de Murcie, n'avait opposé aucun obstacle à l'entrée des insurgés dans cette dernière ville. Nous ap

prenons que la reine, sur l'avis de la cour suprême de guerre et marine, vient d'enjoindre qu'on suspendît l'instruction de cette affaire.

— M. de Vidaondo, élu député de la Navarre par les suffrages du parti carliste, vient d'arriver à Madrid.

On annonce également l'arrivée dans cette capitale de M. Domingo Goicurria, que la junta de Fomento de la Havane a chargé de recruter des colons pour cette colonie.

— Les journaux espagnols reçus par les derniers courriers ne contiennent aucune nouvelle digne d'intérêt.

Dans la séance du 11 janvier, le sénat a clos la discussion sur le projet de réforme de la constitution; il a ensuite adopté ce projet dans les mêmes termes que l'avait voté la chambre des députés. Celle-ci s'occupait à la même date de l'examen du projet relatif à la dotation du culte et du clergé. M. Egana, député du parti modéré, s'est déclaré sur cette question l'adversaire du cabinet; l'opinion qu'il a exprimée à la tribune ne manque pas d'analogie avec celle dont M. de Viluma et ses amis s'étaient rendus les organes. M. Egana croit que le projet ministériel est insuffisant pour assurer au clergé la position qu'il doit avoir dans l'Etat sous le double rapport de son existence et de son indépendance; il croit en outre qu'il rendra plus difficiles, sinon impossibles, les négociations que le gouvernement poursuit auprès de la cour de Rome par l'entremise de son ambassadeur, M. Castillo y Ayensa.

— Dans un de ses précédents numéros, l'Espectador avait émis l'assertion que M. Martinez de la Rosa touchait deux traitements, l'un comme ministre en exercice, l'autre comme ministre en non activité. Cette assertion a fourni l'occasion à M. Orensé d'interpeller le cabinet. Comme on devait s'y attendre, le ministre des finances s'est empressé de justifier son collègue, et celui-ci, à son tour, est venu déclarer que le fait signalé était tout-à-fait inexact, en rap-

pelant sa conduite passée et tous les sacrifices qu'il avait faits à la cause de la liberté. Après cette explication, un député bien pensant a émis la proposition de déclarer que les explications données par le ministre avaient pleinement satisfait la chambre; cette demande a été favorablement accueillie, et le congrès, par un vote solennel et unanime, a proclamé le désintéressement et la probité politique du ministre Martinez de la Rosa.

#### PRUSSE.

Pendant qu'en France on recueille péniblement quelques signatures pour prier la chambre de s'occuper du sort des travailleurs, les Prussiens organisent de grands comités pour soulager immédiatement les ouvriers de la Silésie et discutent les meilleurs moyens d'améliorer leur position. A Berlin, le 11 janvier, six cents membres d'un comité étaient réunis dans le théâtre de l'Urania. La discussion des règlements a occupé une séance de cinq heures. Toutes les classes de la société étaient représentées. Le gouvernement prussien, bien loin d'en prendre ombrage, favorise de semblables réunions.

POSTDAM, 10 janvier. — Une assemblée composée de citoyens de toutes les confessions, et au nombre de plusieurs milliers, a voté une adresse au curé Ronge.

#### ALLEMAGNE.

LEIPZIG, 11 janvier. — Une assemblée nombreuse de citoyens a arrêté une pétition au gouvernement pour demander une modification de la constitution de l'église, celle qui la régit n'étant plus appropriée aux besoins de l'époque.

Le gérant responsable, B. MURAT.

On a trouvé dimanche, 19 du courant, un livret de la caisse d'épargne sur lequel il y a 651 fr.

La personne qui l'a perdu peut s'adresser chez M. Bouverot, marchand de son, quai de la Charité, 146.

ETUDE DE M<sup>e</sup> LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 10.

### AVIS.

D'une ordonnance royale du 25 décembre 1844, déposée le 14 janvier suivant aux minutes de M<sup>e</sup> Laval, notaire à Lyon, soussigné,

Il a été extrait littéralement les articles suivants :

« Art. 1<sup>er</sup>. La société anonyme formée à Lyon (Rhône), sous la dénomination de **Compagnie du Rhône**, service de bateaux à vapeur, est autorisée.

» Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils sont contenus dans l'acte passé le 30 septembre 1844 et jours suivants, pardevant M<sup>e</sup> Laval et son collègue, notaires à Lyon, lequel acte restera annexé à la présente ordonnance. »

« Art. 4. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Bulletin des Lois*, insérée au *Moniteur* et dans un journal d'annonces judiciaires du département du Rhône. »

Pour extrait : Signé LAVAL.  
(9692)

### VENTE AUX ENCHÈRES ET EN BLOC

#### D'UN FONDS DE COMMISSIONNAIRE DE ROULAGE

Etabli à Lyon, quai de Retz, 45, et à la Guillotière, cours Bourbon, 44.

Cette vente aura lieu le mercredi 29 janvier, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Hodieu, notaire, sise à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 23. — S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Hodieu. (9336)

### A VENDRE,

En totalité ou en deux lots séparés,

## IMMEUBLES

Situés à Saint-Clair, près la Tour-du-Pin (Isère).

Le premier lot se compose de vastes bâtiments ayant servi à une fabrique de sucre, composés d'un rez-de-chaussée ayant à chacune de ses extrémités un pavillon composé de rez-de-chaussée, premier et second étages, avec greniers, pouvant être employés, soit à une filature et tissage de coton, soit à une filature, tissage de soie et moulinage, ainsi qu'à une fabrique de papier, avec terres et prés y attenants, d'une superficie d'environ 88 ares 15 centiares, avec prise d'eau sur un canal intarissable.

Le deuxième lot se compose d'un petit triangle de terre, d'un verger et jardin, d'une grange ayant une cour en avant, et d'une maison d'habitation, avec un moulin mu par la rivière du canal, le tout de la contenance d'environ 19 ares 19 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à Lyon, à M. Hippolyte Lhoste, rentier, demeurant à l'hôtel de Provence, qui représentera le plan détaillé des lieux; à la Tour-du-Pin, à M<sup>e</sup> Lhoste, notaire, et à Cessieu, à M. Guigue, propriétaire, et M. Ours, négociant. (5796)

### A VENDRE

pour cause de maladie.

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé.

S'adresser chez M. Trévesec, rue Confort, 21, au 3<sup>e</sup>. (2710)

### A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise.

S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

### A LOUER DE SUITE.

MAGASINS au rez-de-chaussée, situés sur la place de la Fromagerie, 2, près de la rue des Forces, et APPARTEMENT au 1<sup>er</sup> étage. (1575)

### A céder à Saint-Etienne (Loire).

## UN FONDS DE TANNERIE ET CORROIERIE

EN ACTIVITÉ,

bien achalandé, et l'un des plus anciens de la ville.

Le local, ayant une prise d'eau, est très-convenablement disposé et situé. On cédera la location à un prix modique, et on donnera pour les paiements toutes les facilités désirables.

S'adresser, à Lyon, chez MM. Sébastien Koch et Raginel, marchands de cuirs, rue Monsieur, aux Brotteaux. (1557)

### A VENDRE ACTUELLEMENT.

## UN FONDS DE CAFÉ

bien achalandé.

Il est situé cours d'Herbouville, place de la Boucle, maison Ferret. On donnera toutes facilités pour le paiement. (1572)

### pour cause de maladie,

A LOUER OU A VENDRE DE SUITE.

## UN MAGASIN DE PARAPLUIES,

AVEC CAVE ET ENTRESOL,

Rue des Augustins, n. 2.

S'y adresser. (1568)

### A vendre à la Croix-Rousse

## UN ANCIEN FONDS

## CAFÉ-CABARET,

Situé dans un des quartiers les plus fréquentés.

Il possède une bonne clientèle et un casuel assuré.

S'adresser à M. J. Louison, à la Croix-Rousse, Grande-Rue, n° 26, au 1<sup>er</sup>. (1571)

### A VENDRE DE SUITE.

Un Piano de 5 octaves 1/2,

EN TRÈS-BON ÉTAT.

PRIX : 200 FR.

Une petite Banque en noyer.

PRIX : 60 FR.

S'adresser rue de l'Enfant-qui-pisse, 2, au 1<sup>er</sup>. (1573)

EN VENTE.—PUBLICATION NOUVELLE.—JANVIER 1845.

Chez les principaux libraires

Et chez l'auteur, PLACE DES TERREAUX, à Lyon, appartement de la Terrasse. — Visible le matin jusqu'à 11 heures et de 1 heure à 5 heures.

## LA CLEF

DE TOUTES LES

## TENUES DE LIVRES,

Seul moyen d'étude sans maître.

PRIX : 5 FRANCS.

Avec un grand tableau lithographié pour prime aux 200 premiers souscripteurs.

Cours spéciaux de Tenue de Livres, 40 f.; de belle écriture, 20 f.; etc.

Réouverture PREMIER MARDI DE CHAQUE MOIS. (1569)

## Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop de pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macons, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

## PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxeurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (8865)

## LA LAI SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. (8905)

### A louer de suite.

JOLI MAGASIN tout agencé à neuf.

S'y adresser, à la Corbeille de Noces, rue Puits-Gaillet, 3. (1574)

### AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du CLOS VOU-GEOT, rue Luizerne, n° 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2680)

### AVIS.

On demande un employé qui pourrait faire un cautionnement de mille à douze cents francs (intérêt à 5 0/0); il tiendrait la caisse; il serait occupé de dix heures à midi tous les jours. On conviendra de l'appointement. S'adresser chez M. Giraud, bottier, passage Couderc. (1567)

Depuis long-temps l'usage de la PATE et du SIROP de RHUMES. NAFFÉ est populaire en France et à l'étranger; la réputation dont ils jouissent est fondée sur leur puissante efficacité et sur les approbations des professeurs de la faculté de médecine et des médecins de tous les hôpitaux de Paris, qui leur ont reconnu une SUPÉRIORITÉ manifeste sur tous les autres pectoraux. — Dépôts à Lyon, chez MM. VERNET, place des Terreaux; BAYON, rue Neuve; ANDRÉ, place des Célestins. (4672-7189)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

## bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSÉS

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (1570)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

### FABRIQUE DE

## CHAUSSURES

LYONNAISES

SANS COUTURE,

garanties pour double usage,

Rue de l'Arbre-Sec, 52.

Bottes vernies 1<sup>re</sup> qualité,

de la forme la plus moderne.

Prix : 25 fr. (1564)

## SERINGUE

FONCTIONNANT SEULE, DITE

## AUTOCLYSE ATMOSPHERIQUE,

sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 10 et 11 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Piâtre, 4, près la place Saint-Pierre. Nota.—Réparation avec garantie de toutes espèces de lampes mécaniques. (4492)

## SIROP PHLENTÉRIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieures. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (8926)

## GUÉRISON

DES

## MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codez médicamentaire, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHEMIZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

## Looch Pectoral en Pastilles

D'ALBIN DEFLOU, PH.

(Formulé au Codez, moins l'excipient).

D'un aspect agréable et d'une saveur délicieuse, il est employé avec succès dans toutes les maladies de poitrine. — Dépôts, à Lyon, chez M. Aguetant, pharmacien, place de la Préfecture, 15; à Tarare chez M. Michel, pharmacien, rue de la Pêcherie. (4666-7167)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.